



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 13/11/2024

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

PLACE HENRI AUFFRET

Le 19/11/2024 et le 22/11/2024, le stationnement des véhicules est interdit de 13h00 à 17h00 PLACE HENRI AUFFRET après le marché.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant

au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE VICTOR HUGO

- du 28/11/2024 au 13/12/2024, Installation d'un échafaudage sur trottoir
 - Surface occupée : 15 m² du 28/11/2024 au 13/12/2024, Emprise ponctuelle de déchargement et chargement des matériaux , de 08h00 à 10h00 uniquement
- du 28/11/2024 au 13/12/2024, Réservation d'une place de stationnement , au droit du N°45

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-GUENHAEL

travaux de reprise des angles des appuis de fenêtres:

- le 25/11/2024, mise en place d'une échelle
- occupation du domaine public Surface
 - occupée : 5 m²

Un véhicule sera autorisé à stationner le long de la cathédrale, sans bloquer la circulation

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-GUENHAEL

- du 19/11/2024 au 29/11/2024, mise en place d'un échafaudage au droit du n° 1.
- occupation du domaine public Surface occupée : 6 m² du 19/11/2024 au 29/11/2024, stationnement autorisé sur l'emplacement livraison. Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
-

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

À compter du 25/11/2024 et jusqu'au 06/12/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé.

Le camion sera autorisé à stationner au niveau de l'arrêt bus.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Centre / Le Port

AVENUE EDOUARD HERRIOT

À compter du 21/11/2024 et jusqu'au 22/11/2024, AVENUE EDOUARD HERRIOT, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux, soit par alternat et gérée par panneaux

Les travaux se feront de nuit de 20h30 à 6h00
